



REGISTRE NOMINATIF DES PERSONNES VULNERABLES 2025 - Ville de CAHORS

Article L116-3 du Code de l'action sociale et des familles



**Si vous êtes déjà inscrit(e) sur le registre nominatif de la Ville de Cahors,
il n'est pas nécessaire de faire la démarche sauf pour signaler des modifications**

Je soussigné(e), **demande à être recensé(e)** pour bénéficier du dispositif d'information et de surveillance

Pour les couples, merci de renseigner les deux personnes

MADAME

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Tél domicile : _____ Tél portable : _____

MONSIEUR

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Tél domicile : _____ Tél portable : _____

Vous vivez : ☐ Seul ☐ En couple ☐ En famille ☐ Autre (précisez) : _____

Informations soumises au Règlement Général sur la Protection des Données et traitées exclusivement par la mairie et la préfecture

INTERVENTIONS des services sociaux ou médico-sociaux

☐ OUI ☐ NON

PERSONNE à PREVENIR en cas d'URGENCE

☐ Représentant légal (tutelle ou curatelle) ☐ Tiers

Lien de parenté (si c'est le cas) : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

_____ Code Postal _____

Téléphone domicile _____

Téléphone portable _____

*Il est rappelé aux familles et aux proches qu'une telle
procédure ne dispense pas de prendre fréquemment des
nouvelles des personnes inscrites en cas d'alerte canicule.*

**Dans le cadre de cette inscription, les services du CCAS ou de
la ville peuvent être amenés à vous rendre visite sans
réponse de votre part aux appels téléphoniques
pendant la période de vigilance.**

Serez-vous absent de votre domicile ?

☐ OUI ☐ NON

>>> Si oui, précisez les dates de vos absences :

à Cahors, le _____ 2025

Signature(s) : _____